



**PLAN VÉLO
& MOBILITÉS ACTIVES**

14 SEPTEMBRE 2018

Sources:

- Dossier presse



- Communiqué
Fubicy



**AG - 8 Oct 2018 -
VDV Crest**

Les déplacements à vélo

Part des déplacements vélo

Allemagne: 10%

Pays Bas: 28%

Europe: 7%

au n°25 **France : 3%**



9%

Selon le dossier de presse du gouvernement

Les 5 avantages du vélo pour les cyclistes et la collectivité

1. La santé
2. La transition écologique et énergétique
3. L'attractivité des villes
4. L'accès à la mobilité pour tous au moindre coût
5. La création d'emplois: 1/3 des vélos assemblés en France

Les freins et les 4 axes du Plan Vélo

4 Freins à l'usage du vélo

- Insuffisance et discontinuités des aménagements cyclables sécurisés: **la peur**
- Vols de vélos: **300 000 victimes** de vols en 2016, coût 90 MM€
- Un cadre n'incitant pas à l'usage du vélo: **faibles incitations**
- Obstacles d'ordre culturel et le déficit d'image: **ringard!**



4 Axes du Plan

1. Développement d'aménagements cyclables de qualité
2. Lutte contre le vol et le recel de vélos
3. Incitation
4. Développement d'une culture vélo

1. Développement d'aménagements cyclables de qualité

Fonds vélo de 350 millions d'euros sur 7 ans,

- Ciblera notamment la résorption des discontinuités (« coupures urbaines »).
- Appel à projet annoncé pour 2019,
- Pré-appel à projet ADEME, pour permettre aux territoires de préparer leur candidature.

Pré-appel à projet ADEME

- *L'appel à projet « Vélo et territoires », de l'ADEME, proposera trois axes :*
- *Axe 1 : financement d'études en vue de répondre à l'appel à projet 2019*
- *Axe 2 : émergence de services vélo / innovants*
- *Axe 3 : recrutement de chargés de mission vélo et des campagnes de communication.*

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- Au-delà du fonds vélo, 500 M € utilisable par les collectivités pour le vélo

L'assouplissement du statut de voie verte

- Simplifier le statut juridique des voies vertes pour faciliter la cohabitation des usages avec les véhicules d'exploitation des gestionnaires du domaine public (VNF, ONF...), et donc permettre la création de nouvelles voies vertes.
- Décret spécifique attendu en Mars 2019,

Les nouvelles dispositions du Code de la route

Généralisation de sas vélo aux feux. La FUB salue cette mesure, mais s'inquiète du fait que peu de monde comprenne réellement l'intérêt des sas vélo. De nombreux deux roues-motorisés pensent pouvoir les utiliser, sans doute souvent de bonne foi, ce qui indique encore un déficit de communication.

Généralisation des doubles sens cyclables sur les rues limitées à 50 km/h. Cette mesure est très attendue des cyclistes, à coupler avec une communication sur l'intérêt des doubles sens cyclables, qui ne sont pas un « passe droit absurde », mais une mesure de bon sens.

Organisation de l'usage des engins de déplacement personnels. Concernant les EDP électriques, les collectivités auront la possibilité de réglementer l'usage en fonction des situations locales. La FUB espère que les spécificités de ces EDP permettront un cahier des charges plus exigeant pour les pistes cyclables.

Autorisation pour les cyclistes de porter des dispositifs d'éclairage non éblouissants. Il s'agit en réalité de l'application d'une mesure du Comité interministériel à la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015. Cela constitue néanmoins une avancée considérable.

Circulation en zones de circulation apaisée. Les cyclistes pourront rouler à deux de front sans être dans l'obligation de se rabattre, ce qui affirme un changement de paradigme sur la supériorité du trafic motorisé qui primait depuis 60 ans.

Les amendes minorées sont par ailleurs réclamées depuis des années par la FUB, qui se base sur le principe de proportionnalité des peines. Cette mesure ne sera efficace que si des infrastructures adaptées existent (notamment pistes cyclables, doubles sens cyclables).

Prescription pour les poids lourds. De nombreux accidents entre cyclistes et véhicules à grand gabarits – comme celui du 20 avril 2018 sur le pont de la Concorde – témoignent d'un besoin urgent en la matière.

Certaines revendications de la FUB, comme l'autorisation de considérer un panneau stop comme un "cédez le passage", n'ont pas été retenues à ce stade.

2. Lutte contre le vol

Un Plan d'action de lutte contre le vol de vélo

Faciliter le dépôt de plainte

Mener des analyses statistiques basées sur de la géolocalisation.

Actions préventives: Infrastructures sécurisées dédiées au stationnement,

- Abords des gares. Élisabeth Borne avait, pendant la concertation ferroviaire, avait repris à son compte la proposition de la FUB de créer rapidement 200 000 places de stationnement vélo en gares.

- Dans les bâtiments

- ...

Actions préventives: Généralisation du marquage des vélos

Le marquage

Le propriétaire du vélo complète et finalise son inscription avec le code d'inscription.

Processus de marquage lors de l'achat



Le vendeur transmet au client la facture, le numéro du vélo et un code d'inscription à la base.

Dispositifs de marquage aujourd'hui disponibles

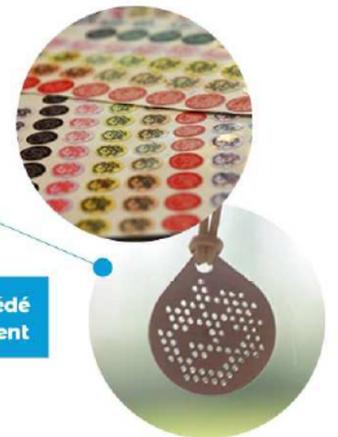
Étiquette



Bicycode, gravé



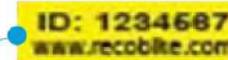
Safething, procédé en développement



Étiquette soudée et sécurisée Recobike



Vue de coupe



Texte encapsulé dans l'insert de sécurité

3 - Les incitations

L'indemnité kilométrique vélo,

- Créée en 2015 dans la loi de transition énergétique, peu de succès, facultative, 0,25€/km, max 200€
- Nouveau dispositif: facultatif, plus simple, forfait max 400€

FUB demande une application immédiate dans les trois fonctions publiques et que le cumul avec le remboursement de 50 % des frais de transport en commun est indispensable pour atteindre un report modal.

L'introduction du vélo dans le barème fiscal

- met fin à une inégalité entre les modes de transport.

Soutien à l'achat de vélos à assistance électrique.

- Fin de la prime « Ségolène Royal » fin janvier 2018
- Via des certificats d'économie d'énergie (CEE); dispositif en attente

Soutien à la mise à disposition de flottes de vélos par les entreprises.

- réduction fiscale, en cas d'achat, mais aussi en mode location

4- Développement d'une culture vélo

Développement de la pratique du vélo en toute sécurité

- Objectif 2022, tout jeune rentrant en 6^e devra maîtriser la pratique autonome et en sécurité du vélo.
- Responsabilité ministère des Sports, avec l'aide du ministère de l'Éducation nationale, les fédérations sportives, les associations promouvant l'usage du vélo, les moniteurs cyclistes et les collectivités concourent également à la mise en œuvre de cette mesure.
- A suivre la mise en place de ce plan

Prescription d'activité physique

Encadrement des nouveaux services de mobilité.

ALVÉOLE (apprentissage et local vélo pour offrir une liberté de mobilité économe en énergie), initié par la fédération des usagers de la bicyclette (FUB) est un **programme éligible aux Certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique »**. Il se propose d'accélérer la **création de locaux vélos équipés et sécurisés dans le parc locatif social d'habitat collectif existant et d'accompagner les ménages bénéficiant de ce local vers une mobilité autonome par le biais de vélo-écoles**, le cas échéant avec une sensibilisation à l'entretien et à la réparation de vélos auprès d'**ateliers d'auto-réparation**.

En effet, le parc locatif social concentre des populations qui souvent ne maîtrisent pas le déplacement à vélo alors qu'elles sont en situation de précarité en matière de mobilité et de santé. L'apprentissage du vélo est dans ce contexte un double bénéfice.

En 2017 et 2018 environ **300 locaux sécurisés vélo ont été aménagés et plus de 2 200 ménages ont été accompagnés**.